

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à l'ouverture de la "Maison des Enfants" d'Actiris et de la crèche "Les Jonquilles" et à l'avancement du projet de crèche au Peterbos.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

La « Maison des Enfants » d'Actiris, située rue du Bronze, n'est pas encore ouverte. Or, son ouverture était prévue dans le courant 2023. Selon les informations que j'ai pu obtenir, tout est prêt du côté d'Actiris. Ce serait au niveau de la Commune que ça coince, pour l'accessibilité au bâtiment. Pouvez-vous m'en dire plus sur l'état d'avancement de ce projet et sur ce qui coince exactement, ce pour qu'on puisse ouvrir dans les meilleurs délais la nouvelle « Maison des Enfants » ?

Aussi, je voudrais savoir si l'ouverture de la crèche "Les Jonquilles", dans le quartier des Trèfles, va avoir lieu prochainement ? Je rappelle que celle-ci devait normalement aussi ouvrir en 2022.

Finalement, la Commune a-t-elle pu trouver une entreprise pour la construction de la crèche au Peterbos, dans le cadre du marché public lancé en juin 2023 ? Avez-vous un délai pour le début des travaux ?

Madame l'Echevine EL IKDIMI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen EL IKDIMI geeft lezing van de volgende antwoord:

La « Maison de l'Enfant d'Actiris » située à la rue de Bronze n'a en effet pas encore pu ouvrir. Si le bâtiment est communal, le gestionnaire de la crèche est « Actiris ». La Commune a mis à disposition l'infrastructure par une convention de location de 9 ans à partir du 1^{er} juin 2023.

Le fonctionnement d'une « Maison de l'Enfant » est différent d'une crèche classique : il s'agit d'accueillir à temps partiel des bébés pour permettre à leurs mères de suivre des formations ou de chercher un emploi. Une « Maison de l'Enfant » a donc besoin de plus de personnel administratif et social. Selon mes informations, « Actiris » devait également procéder à certains travaux de réaménagements intérieurs pour répondre à leurs besoins spécifiques. « Actiris » a dû désigner un architecte et un entrepreneur. Les travaux vont bientôt commencer et devraient s'achever fin juin. La crèche pourra

ouvrir dans la foulée. Par ailleurs, « Actiris » doit encore obtenir le feu vert de l'ONE pour ouvrir. Cela ne devrait plus prendre trop de temps.

Pendant ce laps de temps, la Commune réglera avec ses architectes et entrepreneurs les dernières remarques de réception et les problèmes techniques constatés pendant la période de garantie.

Concernant la crèche « Les Jonquilles » dans le quartier des Trèfles, nous attendons l'avis du « SIAMU » et l'accord de l'ONE. La procédure avance bien maintenant et on devrait pouvoir accueillir les premiers enfants en septembre prochain.

Le projet pédagogique de base a été validé par l'ONE. Le « SIAMU » a revisité cette crèche la semaine passée et a donné un avis favorable sans remarques. Nous avons reçu le rapport officiel hier et nous pouvons dès lors effectuer les dernières demandes d'autorisation (« Brulabo », la demande de matricule, « AFSCA », ...).

Concernant la crèche au Peterbos, nous ne sommes pas dans la situation d'une infrastructure déjà construite. Le développement d'une infrastructure d'accueil de la petite enfance est un des projets du Contrat de quartier Peterbos.

Les procédures de marchés publics pour ces différents grands projets dont notamment la nouvelle crèche ont été lancées l'année dernière avec une relance de ces marchés en ce début d'année. Toutes les offres reçues montrent un dépassement significatif et systématique des crédits budgétaires prévus dans l'enveloppe subsidiée du CQD, ce qui nous met actuellement dans l'impossibilité d'attribuer tous les marchés.

L'analyse des offres pour les autres projets du programme du Contrat de quartier (espaces publics, pôle d'équipements et espaces publics aux abords du pôle d'équipements) est toujours en cours, mais elle confirme déjà que les coûts de construction ont fortement augmenté. Cette situation impose des arbitrages par le Collège et une concertation avec la Région qui se concrétiseront par une révision du programme du Contrat de Quartier qui sera soumise à un prochain Conseil communal.

Par ailleurs, je vous informe qu'un projet de construction de crèche « Prins » est en cours de réalisation, à proximité de Peterbos.

Je termine en précisant qu'en une législature, le nombre de places dans les crèches communales francophones aura augmenté de 144%. Nous avons créé 338 places

supplémentaires. L'effort devra évidemment se poursuivre pour répondre aux besoins de la population.

G. BORDONARO affiche son inquiétude quant à la crèche « Peterbos » car il entend que les marchés publics ont été relancés car les précédents dépassaient le budget prévu. Doit-on s'attendre à ce que les firmes contactées vont offrir des offres plus économiques ?

Il espère que ce projet de crèche sera maintenu dans le contrat de quartier, car il entend aussi qu'il faut revoir les conditions, notamment avec la Région. Ce projet de crèche est indispensable et doit aboutir car on en a besoin. Il espère que ce dernier ne sera pas abandonné au cours des mois ou années à venir.